

Introduction : le projet ASPE – iOMD et son contexte

Contexte

L'Etat guinéen, en s'appuyant sur le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) a réalisé depuis les années 80 plus de 19 000 points d'eau en milieu rural et semi-urbains et mis en place les modalités d'exploitation et de maintenance de ces infrastructures.

En l'an 2000, la fixation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 a donné un nouvel élan au développement du secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement de base qui accusait un retard important. Un Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA) a donc été élaboré en 2007 – 2008.

Parallèlement, une politique nationale sectorielle a été définie et consolidée dans le cadre de la décentralisation qui positionne les communes « maîtres d'ouvrage » des infrastructures publiques d'accès à l'eau potable (AEP) et d'assainissement, et un renforcement de la privatisation des services de maintenance et de gestion de ces infrastructures.

L'Initiative européenne pour les OMD (projet ASPE iOMD) en Guinée est le résultat d'un processus de dialogue qui a associé plusieurs acteurs des secteurs de l'eau, de la décentralisation, de la santé et de l'éducation. L'accès amélioré à des sources d'eau et son impact sanitaire, en particulier sur la morbidité et la mortalité infanto-juvénile, ont été identifiés comme actions prioritaires afin de contribuer à l'atteinte des OMD 4.a et OMD.7.c

Le PNAEPA a mis en relief des disparités dans les taux de desserte en infrastructures des localités des différentes régions de Guinée.

Les données clés :

- **Numéro de projet :** FED/2013/023-818
- **Montant :** 8 400 000 € (financement 10^{ème} FED)
- **Signature de la convention de financement :** 26/04/2013
- **Date d'achèvement :** 25/04/2021
- **Durée :** 96 mois
- **Mis en œuvre à travers 9 contrats :**
 - 3 devis programmes,
 - 5 marchés,
 - une convention de délégation avec l'UNICEF

Le projet ASPE - iOMD

Doit œuvrer à **améliorer la santé des populations** par :

- la mise à disposition d'une eau propre,
- et la promotion de comportements et systèmes de gestion visant à en préserver la qualité



Le projet ASPE – iOMD et l'évaluation finale

Les objectifs spécifiques

- Appuyer le processus de mise en place et de consolidation du SPE au niveau national, avec un focus sur les régions de Kankan et de Nzérékoré
- Renforcer des infrastructures d'AEP dans ces 2 régions, et leur exploitation/gestion/maintenance
- Améliorer les pratiques en matière d'hygiène et renforcer le taux de desserte en ouvrages d'assainissement de base dans les mêmes régions.

Les principales réalisations

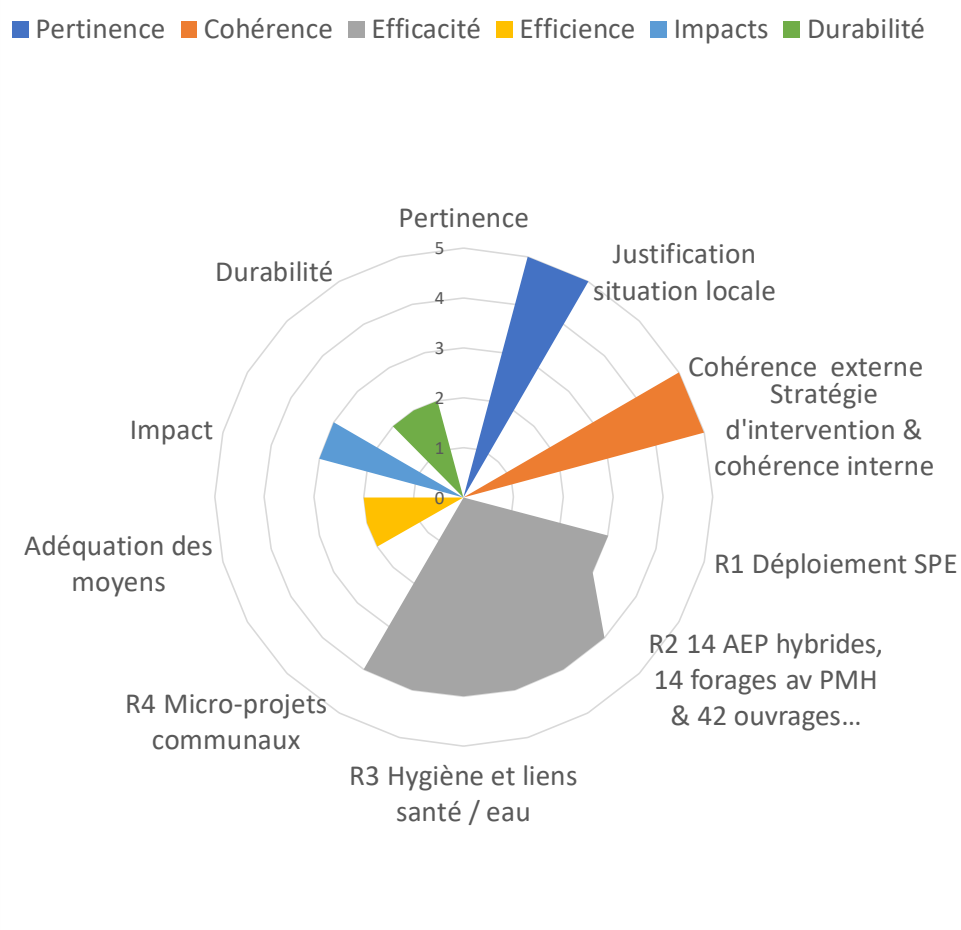
Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) a vu ses capacités renforcées et a joué son rôle d'appui auprès des communes. Les Unités de Gestion du Service Public de l'Eau (UGPSE) ont été mises en place et formées. Mais faute de moyens le SNAPE n'a pas pu continuer le suivi / accompagnement.

14 AEP, 22 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et **51 ouvrages d'assainissement** ont été réalisés.

563 villages ont été **certifiés « Fin de la défécation à l'air libre » (FDAL)**, et l'éducation à l'hygiène a été renforcée dans 42 écoles.

14 Communes rurales (CR) ont bénéficié de financements de **micro-projets**

La performance



1. Niveau insuffisant
2. Niveau plutôt insuffisant
3. Niveau mitigé
4. Niveau plutôt satisfaisant
5. Niveau satisfaisant

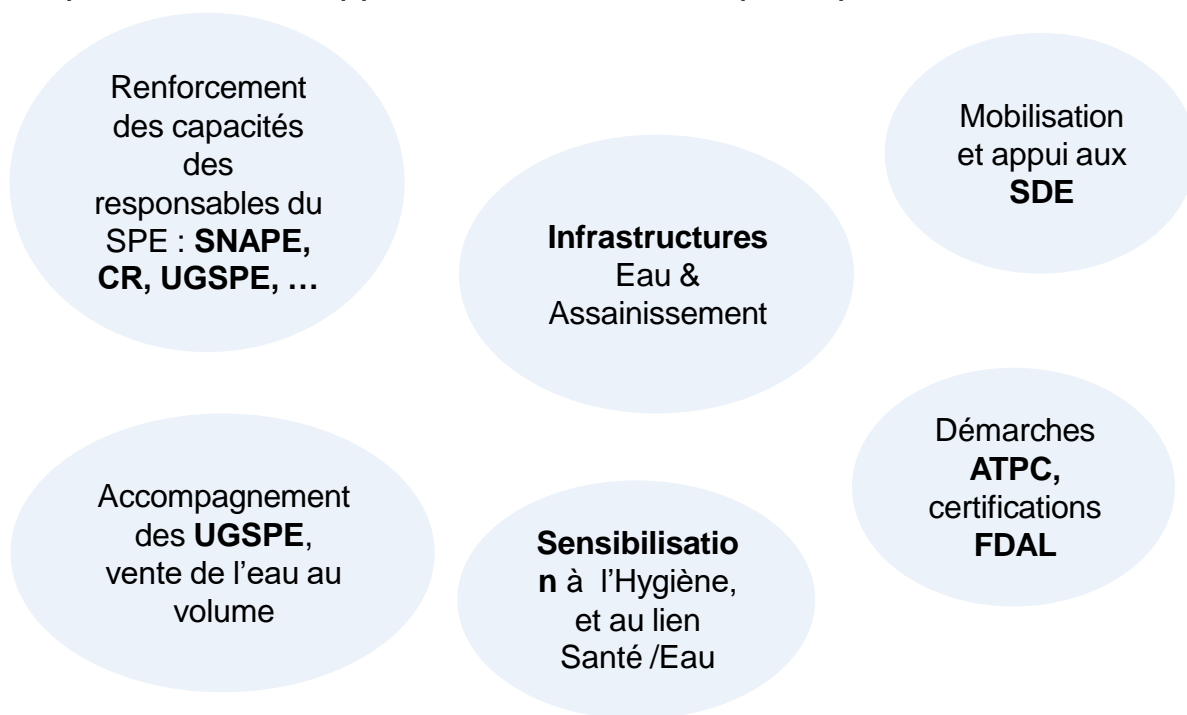


Les succès stories du projet ASPE – iOMD

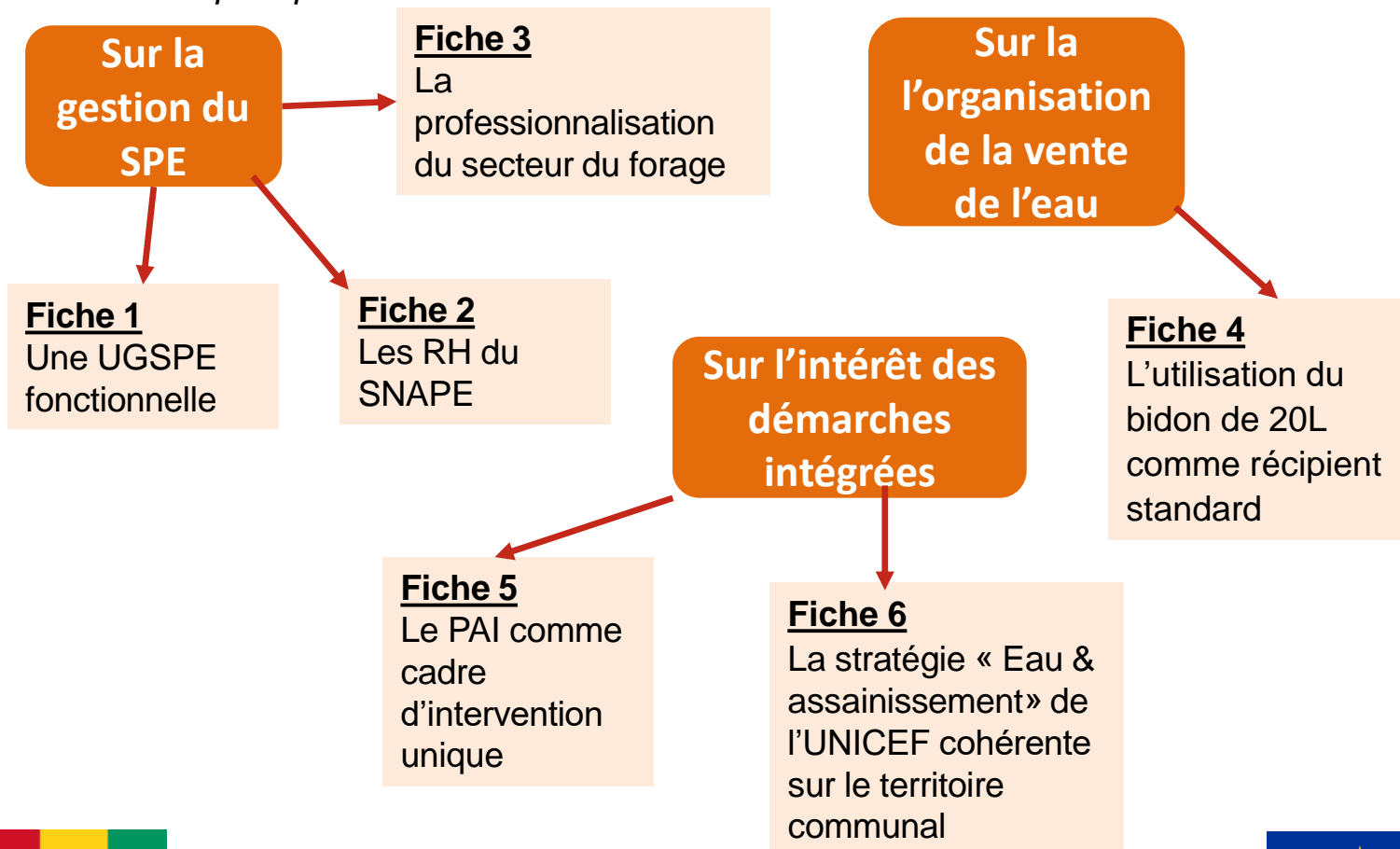
Le projet a combiné des interventions de nature très diverses, et qui ont chacune apporté une contribution spécifique

Mise en œuvre de la stratégie SPE en milieu rural et semi-urbain & de la stratégie nationale d'assainissement

En cohérence avec la politique de décentralisation



Et l'évaluation a permis d'identifier quelques « bonnes pratiques »



L'exemple d'une unité de gestion fonctionnelle

Fiche de capitalisation n°1

Le contexte

Le SNAPE est en charge de l'appui conseil aux collectivités rurales en matière d'accès à l'eau.

L'objectif de la stratégie nationale de développement du Service Public de l'Eau (SPE) en milieu rural et semi-urbain est de permettre sa mise en œuvre à travers :

- L'application du principe de vente de l'eau dans des limites supportables par les plus démunis ;
- L'intégration dans un Système d'Alimentation en Eau (SAE) de l'ensemble des ouvrages et équipements ;
- La contractualisation par chaque unité de gestion d'un opérateur privé régional, agréé par le SNAPE, et en charge de la maintenance.

Les réalisations

Une fois mises en place, les unités de gestion ont du apprendre à gérer le service public local de l'eau. Elles ont été formées et accompagnées sur :

- le contrôle de l'exploitant et le reporting mensuel à la commune ;
- la juste utilisation des revenus de la vente de l'eau : l'entretien des installations, la rémunération des fontainières et de l'exploitant, ... ;
- les règles à appliquer pour une gestion performante ;
- l'entretien des installations.

Les résultats

L'unité de gestion de Kanifara (région de Kankan) gère un dispositif de 10 bornes fontaines desservant un village de plus de 4000 habitants.

Elle a suivi à la lettre les enseignements reçus et a mis en place l'organisation suivante :

- Sensibilisation permanente de la population sur la nécessité de consommer de l'eau potable et de la payer ;
- Rémunération mensuelle de 600 000 GNF pour l'exploitant, et de 20% de la recette de la vente pour les fontainières ;
- Collecte journalière des recettes auprès des fontainières, et appui conseil en cas d'incohérence entre le montant disponible et le relevé du compteur ;
- Entretien permanent des installations.

Les leçons apprises

- Un bon leadership des membres des unités de gestion est nécessaire pour lui permettre de jouer efficacement son rôle. Un minimum d'instruction est indispensable.
- L'exploitation est un vrai métier. La reconnaissance du travail de l'exploitant permet à celui-ci de s'investir comme il le doit.
- Le rôle des fontainières est essentiel et justifie qu'elles soient reconnues et appuyées.



Les ressources humaines du SNAPE

Fiche de capitalisation n°2

Le contexte

- Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) a une mission d'appui-conseil aux communes rurales en matière d'accès à l'eau potable.
- En lien avec les communes, les directions régionales du SNAPE :
 - o contrôlent les opérateurs de maintenance et la qualité du service,
 - o analysent les performances de la gestion du service public de l'eau.
- Le SNAPE travaille également en coordination étroite avec les structures déconcentrées de tutelle des Communes.

Les réalisations

Dans le cadre du projet ASPE – IOMD, les capacités du SNAPE ont été renforcées pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'appui conseil auprès des communes en matière d'accès à l'eau. Les bases régionales du SNAPE ont bénéficié :

- De la réhabilitation et équipement des bâtiments, de l'acquisition de véhicules ;
- Du recrutement et de la formation des 21 animateurs, de laborantins et d'agents informatique ;
- D'un appui financier pour la réalisation des activités :
 - o l'accompagnement dans la mise en place du service public de l'eau, réalisée par les animateurs ;
 - o la mise jour de la base de données PROGRESS et des campagnes d'analyse de l'eau.

Les résultats

- Les campagnes d'analyse de l'eau ont été réalisées et la base de données actualisée.
- Les animateurs du SNAPE ont préparé et accompagné la commune, les unités de gestion, ainsi que les opérateurs de maintenance.
- Cet accompagnement a permis aux différents acteurs comprennent leur rôle et d'organiser la gestion du service public au niveau des différents infrastructures.
- Après la fin du projet, le personnel et les équipements mobiles d'analyse restent disponibles. Mais faute de moyens, les activités ne sont plus déployées, en dehors d'un suivi à distance ponctuelle par les animateurs.

Les leçons apprises

- Les animateurs des bases régionales du SNAPE sont des acteurs essentiels dans l'appui aux communes et aux unités de gestion dans la mise en place et le suivi du service public de l'eau.
- Le SNAPE dispose de compétences précieuses à travers son personnel. Celles-ci sont susceptibles d'être mobilisées dans le cadre d'autres projets.
- Mais c'est surtout un acquis essentiel à conserver et à valoriser dans le cadre du déploiement de ses propres missions.



La professionnalisation du secteur du forage manuel

Fiche de capitalisation n°3

Le contexte

En Guinée, certains villages sont très enclavés et les engins traditionnellement utilisés pour réaliser les forages ne peuvent pas y accéder.

Pour permettre aux populations concernées d'accéder à l'eau potable, l'UNICEF a recours à une technique de « forages manuels ». Mais elle a du mal à trouver sur place des entreprises et des professionnels sachant réaliser ce type de travaux et entretenir les installations.

Cette situation pénalise la construction des forages de haute qualité, et leur entretien correct.

Les réalisations

Fort de ces constats, l'UNICEF en collaboration avec la fondation Practica a contribué en août 2017 à former :

- 8 contrôleurs du SNAPE sur le contrôle de qualité des forages,
- 3 centres de formation professionnelles et 5 ateliers privés sur la fabrication locale et la maintenance des kits de formation.

Parallèlement, 8 entreprises ont été outillées à la préparation des dossiers de réponses aux consultations des entreprises et à l'exécution correcte des travaux.

Enfin, l'UNICEF a organisé avec la fondation Practica, la formation théorique et pratique de contrôleurs du SNAPE en implantation géophysique.

Les résultats

Un appel d'offres restreint, ouvert aux PME spécialisées dans le secteur de forages manuels en Guinée, depuis son introduction en 2011, a permis de sélectionner des professionnels compétents.

22 forages positifs à faible coût ont été réalisés.

Cela a permis :

- d'améliorer les conditions de vie de 35 536 personnes dans 22 communautés vulnérables et/ou installées dans des zones et difficiles d'accès.
- De mobiliser des PME locales, dont les compétences techniques / forages manuels ont été préalablement renforcées.

Les leçons apprises

La professionnalisation de ce secteur a permis :

- à des populations enclavées d'accéder à un point d'eau amélioré, et ceci à moindre coût ;
- À des PME locales de renforcer leurs capacités

Les communes ont la possibilité d'intégrer ce type de projet au niveau de leur planification.



L'utilisation du bidon de 20 litres comme récipient standard

Fiche de capitalisation n°4

Le contexte

Le projet ASPE – IOMD a permis la construction de 14 nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable dans 2 régions de Guinée (Kankan et Nzérékoré). Chaque dispositif comprend un château d'eau et des bornes – fontaines. L'eau est vendue aux communautés par des fontainières, « au volume », grâce à un compteur installé sur chaque borne fontaine (5000 NFG /m³). Les fontainières perçoivent un % (en général 10%) sur la vente de l'eau.

Cette pratique pose plusieurs types de difficultés :

- Au niveau du comptage, car il est nécessaire d'être précis. L'utilisation de différentes sortes de récipients (par exemple des bassines), qu'on peut (ou pas) remplir à ras bord est source d'erreurs : le volume relevé au compteur ne correspond pas forcément à celui qui a été vendu et payé. Cela affecte la recette elle-même et la rémunération de la fontainière.
- Au niveau de l'hygiène, car dans les récipients ouverts, il y a un risque plus élevé de contamination de l'eau, notamment durant le transport.

Les réalisations

Le SNAPE a rendu obligatoire l'utilisation de bidons normés de 20 litres pour la vente de l'eau aux bornes fontaine.

Le bidon est vendu 100 NFG, et sert à la fois d'unité de comptage de l'eau et « monnaie ».

Les résultats

La vente de l'eau est refusée en cas de récipient non conforme, et les fontainières doivent en vérifier la propreté.

Cette pratique a permis aux unités de gestion d'améliorer la rentabilité à la borne-fontaine.

Le bidon de 20 litres est considéré comme la norme et utilisé par toute la population.

Les leçons apprises

L'utilisation du bidon standard de 20 litres permet de limiter les risques d'erreur de comptage et sécurise les fontainières, sous réserve de l'exactitude de la contenance du récipient, et du respect de celle-ci ;

Les risques de contamination durant le transport de l'eau sont réduits, sous réserve de la propreté effective du récipient.



Le PDL et le PAI comme cadre d'intervention unique au niveau de la Commune

Fiche de capitalisation n°5

Le contexte

La gestion de l'eau et de l'assainissement a été transférée aux communes (décentralisation).

Dans le cadre du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), des procédures et outils ont permis de renforcer la maîtrise d'ouvrage communale et la planification du développement local. Les Plans de développement local et les programmes annuels d'investissement (PAI) sont élaborés de façon participative.

Les communes rurales ont bénéficié de micro-projets dans le domaine de l'eau & assainissement, dans des villages des zones géographiques du projet.

Les réalisations

Le SNAPE a appuyé les communes rurales pour la préparation et la réalisation des micro-projets :

- Elaboration des Plans Locaux pour l'Eau Potable et l'Assainissement (PLEPLA), puis des Plans Annuels d'Investissement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement (PAI – AEPA)
- Réalisation des projets retenus :
 - Préparation des contrats de subvention, recrutement d'un maître d'œuvre communal, réalisation des études, appels d'offres,
 - Exécution des travaux et réalisations des micro-projets.

Les résultats

- Des PAI – AEPA mis en œuvre dans 14 communes ;
- Des microréalisations dans 14 communes, dont des réhabilitations de forages et la construction ou réhabilitation de blocs de latrines.
- Ces réalisations sont de bonne qualité, utilisées et bien entretenues.

Les leçons apprises

- Des micro-projets qui répondent aux besoins des populations car les PDL et les PAI sont élaborés sur la base d'une démarche participative.
- Des projets cohérents au regard des enjeux du développement local.
- Une responsabilisation des communes dans leur rôle de maître d'ouvrage du service public de l'eau et de l'assainissement.



La stratégie « Eau & assainissement » de l'UNICEF cohérente sur le territoire communal

Fiche de capitalisation n°6

Le contexte

Malgré de nombreuses interventions, la situation en matière d'assainissement et d'hygiène en Guinée reste préoccupante : plus de 78% de la population n'a pas accès à l'assainissement de base et environ 15% de la population continue à déféquer à l'air libre.

En 2017, 64% des écoles n'avaient pas accès à un système d'approvisionnement en eau et beaucoup ne disposaient pas de latrines.

Concernant les centres de santé, environ 31% ne disposent pas d'un point d'eau amélioré et 8% d'installations d'assainissement améliorées. Ces déficiences mettent péril leur capacité à fournir des services de qualité, tels que les accouchements.

En milieu rural, UNICEF assure le leadership pour la promotion de l'hygiène, de l'assainissement et l'approvisionnement en eau.

Elle a pour objectif de mettre à l'échelle nationale la stratégie de l'Assainissement Total piloté par la communauté (ATPC).

Les réalisations

Dans le cadre du Projet ASPE-IOMd, l'UNICEF, avec ses partenaires, a mis en œuvre une démarche ATPC dans 563 villages des régions de Kankan et de N'zérékoré, complétée par la construction d'édicules publics dans les écoles et les centres de santé.

Des forages manuels ont également été implantés.

Des ONG locales ont été mobilisées pour les interventions dans les communautés.

Les résultats

- 89% des villages (563 sur 632) assainis et certifiés « fin de défécation à l'air libre » (FDAL) à la suite de la mise en œuvre de l'approche ATPC.
- Les 11% des villages « recalés » ont bénéficié d'un suivi rapproché dans le cadre de la post certification, ce qui a accéléré leur éligibilité ;
- 51 blocs de latrines construits dans les écoles et les centres de santé ;
- 22 forages équipés de PMH ;
- Grace à ces bons résultats l'UNICEF a pu lever des fonds et continue son action dans la région de Nzérékoré, ou les effets perdurent.

Les leçons apprises

- L'implication d'ONG locales permet de meilleurs résultats.
- Le passage à l'échelle est progressif : du village à la commune puis à la préfecture assainie.
- Pas d'approche marketing de l'assainissement, si le territoire n'est pas assaini. Cela permet d'éviter les discussions des populations autour des systèmes de subvention.
- L'intégration eau/ assainissement permet une plus-value sur la certification FDAL..

